

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2025/051 - SECTEUR DU CHATEAU - SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER DE PARCELLES COMMUNALES

Par délibération n° 2025/033 du 13 mars 2025, la commune de THÔNES s'est portée acquéreur des parcelles forestières section F n°1900 de 56 281 m² et section F n°259 de 11 852 m² appartenant à l'Ehpad Le Chant du Fier (plan joint : en bleu les deux parcelles objets de la délibération, en vert les parcelles communales) et se situant au-dessus du Château J. Avet.

Considérant que la Commune est désormais propriétaire des parcelles boisées précitées situées sur son territoire ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de soumettre ces parcelles au régime forestier conformément aux dispositions du Code forestier, afin de bénéficier :

- de l'appui technique de l'Office National des Forêts (ONF),
- d'une gestion durable et encadrée des forêts communales,
- de la surveillance et de la valorisation écologique du patrimoine forestier ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une volonté de préservation des milieux naturels, de lutte contre les risques naturels (érosion, incendie) et de développement des usages partagés (pastoralisme, randonnée, biodiversité) ;

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **SOUJET** au régime forestier les parcelles communales cadastrées section F n°1900 de 56 281 m² et section F n°259 de 11 852 m² d'une surface totale de 68 133 m².
- **CONFIE** la gestion de ces parcelles à l'Office National des Forêts (ONF), conformément aux dispositions du Code forestier.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la demande officielle auprès de l'ONF.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le

28 MAI 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

